



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2017

Sous la présidence de **Monsieur Laurent LERCH, Maire.**

Etaient présents : 25

Etaient absents excusés : 8

Etait absent : 1

--oo0oo--

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 est **approuvé à l'unanimité.**

II. Compte Administratif budget principal 2016 et budgets annexes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes.

Il souligne l'important budget consacré aux réalisations 2016 avec plus de 1 700 K€ qui ont été investis. 217 K€ l'ont été dans les bâtiments communaux, 750 K€ dans les voiries 254 K€ pour des acquisitions d'équipements, 262 K€ dans le réseau d'eau potable et 220 K€ dans celui de l'assainissement. Il relève la mobilisation de tous les services pour la gestion du domaine de Houppach, la disponibilité permanente pour l'activité forestière en collaboration avec les services de l'ONF, et un accompagnement très suivi et permanent des actions sociales prises en charge par le CCAS. Les recettes de fonctionnement et d'investissement 2016, cumulées aux reports de l'exercice et avec l'apport d'un emprunt de 440 000 €, ont permis le financement de l'ensemble des dépenses. **L'excédent 2016 du budget principal est arrêté à 302 504,17 €.** Augmenté de 51 K€ du solde du budget annexe de la zone artisanale il présente un report au budget 2017 équivalent à la situation initiant l'élaboration du budget 2016.

Toutes ces actions ont contribué à l'amélioration nécessaire des bâtiments et des voiries par l'implication de la régie 103 K€, et des entreprises prestataires. Ce volume d'activités confirme le dynamisme de notre Ville qui participe ainsi au soutien de l'activité des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

BUDGET PRINCIPAL :

La proposition du premier budget 2016 associait l'engagement de la stabilité fiscale à la maîtrise des dépenses afin d'assurer une capacité d'autofinancement indispensable à la réalisation des programmes annuels d'investissement. Ce premier bilan a atteint cet objectif malgré les imprévus liés à l'augmentation du FPIC, et à la baisse des produits fiscaux attendus de la CFE, de la TF et de la TH. Notre capacité a ainsi été diminuée de 100 K€.

FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2016 affiche **des recettes de fonctionnement de 3 468 K€** proches des prévisions. Les produits domaniaux (classe 70) ont été réalisés à 97%, toutes les dotations attendues ont été enregistrées, parmi elles la DGF garantie (686 K€) la dotation de solidarité rurale (129 K€), le fonds départemental de la taxe professionnelle (91 K€). Par contre un déficit remarqué concerne, de façon surprenante, l'écart constaté entre la notification et l'encaissement des bases fiscales. Ainsi la taxe d'habitation a généré un produit de -18 K€ et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à - 15 K€. A noter que la CFE frappant les surfaces commerciales a également enregistré une différence (-52K€). Absent, le solde bénéficiaire du budget annexe de la zone artisanale qui intégrera l'affectation du résultat (51K€).

Les dépenses de fonctionnement comprennent 110 K€ de crédits reportés des dépenses effectuées en novembre et décembre 2015 suite à l'arrêté des comptes pour les besoins comptables de la création de la commune nouvelle. Ce compte administratif a pris également en compte 36 K€ de charges rattachées à l'exercice, principalement (20 K€) de travaux d'entretien voirie, (5 K€) de festivités de fin d'année, (2 K€) de publication et (9 K€) de frais de personnel des ATSEM.

L'exercice 2016 a enregistré un total de **2 917 K€ de dépenses**. La réduction des dépenses annoncée s'est concrétisée par une diminution des fournitures d'énergie : 3% par rapport à 2015 et 9,5% par rapport aux prévisions. Par rapport aux crédits votés les autres fournitures ont consommé - 26 K€, les subventions attribuées ont diminué de 11 K€ et la réduction des taux d'intérêt a permis un gain de 12 K€. L'engagement à réduire les frais de publication ou de réception s'est accompagné par une diminution respectivement de 1,5 K€ et de 1,8 K€ de ces comptes. A noter que les charges de maintenance poursuivent leur progression pesante à + 7 K€. La taxe foncière a permis une économie surprenante de 10 K€, versée intégralement dans le FPIC (+12 K€). La charge des frais de personnel représente 41% des recettes de fonctionnement soit un brut de 1 421 K€. Ce total comprend également les cotisations assurances du personnel pour 58 K€ compensées par un remboursement de 65 K€. Les contrats aidés s'inscrivent pour 91 K€ subventionnés à hauteur de 65%. La contribution des budgets annexes aux frais de personnel réduit ce coût de 197 K€. Ainsi la charge nette des frais de personnel supportée par cet exercice se chiffre à 1 115 K€ soit 32 % des produits d'exploitation.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 s'est soldé par un excédent de 550 262 € (hors report de l'exercice 2015).

L'autofinancement est porté à 698 K€, considérant le rajout des dotations aux amortissements 97 K€ et de l'affectation du résultat du budget annexe de la zone artisanale 51 K€.

INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement totales de 1 833 K€** se répartissent en biens d'équipement et travaux pour 1 131 K€, de travaux en régie 103 K€, en participation financière d'équipement 195 K€, et en remboursement d'engagements financiers 390 K€.

Le financement de ces programmes est assuré par des subventions pour 215 K€, le retour de la TVA et de la taxe d'aménagement 162 K€, l'incidence des amortissements 97 K€, le recours à l'emprunt 440 K€ et le solde par l'autofinancement.

Le nouveau contrat d'emprunt a pu bénéficier de conditions très favorables du début de l'année (taux 1,08 %).

Le programme investi dans **les bâtiments à raison de 217 K€** se décline ainsi :

Ecole Pasteur 10 K€, Ecole Abeilles 36 K€, Ecole Myosotis 3 K€, Tennis 7 K€, Perception 27 K€, Service Technique 10 K€, Chalet associatif 8 K€, Cimetière 9 K€, Patrimoine 8 K€, Mairie et Salle polyvalente Niederbruck 6 K€
Le camping a bénéficié de 59 K€ de travaux dont 22 K€ ont été pris en charge par le délégataire

Les travaux de rénovation de la perception (90 K€) ont été suspendus, hormis l'accessibilité, suite à de l'intérêt d'acheteurs potentiels à présenter une offre.

Le **programme de voirie** a par contre été fortement privilégié avec un total réalisé de **562 K€ et 187 K€ de restes à réaliser**, qui se répartit ainsi :

- *aménagements divers de sécurité PMR 150 K€,*
- *rue Masevaux et rue Vogt 142 K€,*
- *l'éclairage public 18 K€,*
- *programme TCFE 62 K€,*
- *les réseaux secs dans les rues des Coins 172 K€,*
- *rue Pasteur 14 K€,*
- *rue Panorama 23 K€,*
- *rue Masevaux 112 K€,*
- *autres rues 34 K€.*

A noter que les travaux en régie y ont contribué à raison de 97 K€ respectivement pour 59K€ en bâtiments et 38 K€ en voiries.

Les acquisitions diverses (254 K€) ont dépassé les prévisions.

Le remplacement du matériel volé 35 K€ et les mesures de sécurisation (7 K€) font partie des imprévus. La balayeuse 133 K€ a été entièrement prise en charge par le budget principal.

La tondeuse frontale a été remplacée (31K€). Du matériel de voirie (15 K€) du matériel d'incendie, de bureau (20 K€) ont permis l'amélioration des infrastructures suite à l'installation de la commune nouvelle.

Le soutien en faveur de l'activité économique (137 K€) sera en définitive porté par le budget 2017 dans le cadre de la régularisation du transfert de cette nouvelle compétence dédiée à la Communauté de communes.

Les crédits votés aux communes déléguées, ont été affectés aux dépenses de l'animation locale 138 K€ pour Masevaux et 22 K€ pour Niederbruck suivant le tableau de répartition annexé à cette note.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION FONCTIONNEMENT	A 2 918 214.38	G 3 468 476.14
	SECTION INVESTISSEMENT	B 1 322 175.12	H 1 524 328.93
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2015	SECTION FONCTIONNEMENT (002)	C (si déficit)	I 373 496.46 (si excédent)
	SECTION INVESTISSEMENT (001)	D 437 129.21 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		= A+B+C+D 4 677 518.71	= G+H+I+J 5 366 301.53
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	SECTION FONCTIONNEMENT	E 0.00	K 0.00
	SECTION INVESTISSEMENT	F 511 378.26	125 099.61
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 511 378.26	=K+L 125 099.61
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	= A+C+E 2 918 214.38	= G+I+K 3 841 972.60
	SECTION INVESTISSEMENT	= B+D+F 2 270 682.59	= H+J+L 1 649 428.54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 188 896.97	= G+H+I+J+K+L 5 491 401.14
EXCEDENT CUMULE			302 504.17

Monsieur Jean-Luc REITZER, Maire délégué et Monsieur Jean-Claude BASCHUNG, regrettent que le principe du désendettement n'ait pas été observé, estimant que le recours à la totalité de l'emprunt n'était pas justifié.

BUDGET EAU :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont en cohérence avec le budget 2016. L'augmentation du prix de la redevance et le rattrapage du décalage des relevés en raison de la constitution de la commune nouvelle ont rééquilibré les ressources par rapport aux résultats de l'exercice 2015. Ainsi l'exploitation de cet exercice se solde par un excédent de 42 769,22 €. Il contribuera à l'autofinancement des travaux de sécurisation en eau potable adopté par toutes les communes signataires partenaires. La gestion de ce service emploie un équivalent de 92 K€ de personnel versé au budget principal

Le programme d'investissement (262 K€) a réalisé les améliorations et raccordement du programme de voirie à Niederbruck (65 K€), ceux de la rue des Jardins (58 K€) et des travaux de régie (50K€).

Un véhicule (25 K€) remplace le « Jumper » sujet de nombreuses et coûteuses réparations

Le programme de la sécurisation de l'alimentation a également pris en compte et subventionné la station de pompage (43 K€).

L'exercice 2016 (avec le report 2015) présente un excédent final de 92 724,01 €. L'autofinancement de l'exercice est de 135 695 € dont 93 K€ de dotations aux amortissements nets.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION D'EXPLOITATION	A 818 233.55	G 861 002.77	G-A 42 769.22
	SECTION INVESTISSEMENT (y compris les comptes 1064 et 1068)	251 851.70	H 153 939.19	H-B - 97 912.51
		+	+	
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SECTION D'EXPLOITATION (002)	C (si déficit)	I 162 954.85 (si excédent)	
	Report SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	D (si déficit)	J 38 583.45 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL REALISATIONS REPORTS	+ P = A+B+C+D	1 070 085.25	1 216 480.26	= Q-P
		=	=	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	SECTION D'EXPLOITATION	E 0.00	K 0,00	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	F 60 711.00	L 7 040.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 60 711.00	= K+L 7 040.00	
RESULTAT CUMULE	SECTION D'EXPLOITATION	= A+C+E 818 233.55	= G+I+K 1 023 957.62	205 724.07
	SECTION D'INVESTISSEMENT	= B+D+F 312 562.70	= H+J+L 199 562.64	- 113 000.06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 130 796.25	= G+H+I+J+K+L 1 223 520.26	92 724.01
EXCEDENT CUMULE			92 724.01	

Monsieur Jean-Luc REITZER, maire délégué, observe que les frais pour des analyses ont été multipliés par rapport à la fréquence imposée aux petites communes, les frais de personnel imputés à l'exploitation du réseau et installation de Niederbruck ont aussi sensiblement augmenté.

Il souhaite que l'installation des compteurs télé-relevés soit poursuivie à Niederbruck.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

L'exercice 2016 présente un déficit en fonctionnement (20 216,98 €) et un déficit en investissement (56 402,77 €). Les reports antérieurs assurent un report global sur le prochain budget de 296 935,07 €

Le coût d'exploitation du service (217 K€) en 2016 a enregistré ses premiers résultats d'économie de traitement par l'adoption d'une nouvelle approche d'exploitation. Ce bénéfice compense la baisse du produit de la redevance (- 15 K€). L'objectif de réduction du coût du traitement se poursuivra en 2017. La redevance est établie sur le principe d'une harmonisation progressive des prix, avec l'introduction de la partie fixe pour les redevables de Niederbruck.

Le crédit de 14 K€ réservé à la gestion des réseaux sera reporté en 2017. L'assainissement dispose d'un équivalent de personnel de 93 K€ versé au budget principal.

La redevance supporte également d'importantes dotations d'amortissement (150 K€) liées à la nouvelle station d'épuration. Celles-ci contribuent à l'autofinancement des prochains programmes d'assainissement que mettra en évidence l'étude diagnostic 2017.

Les travaux réalisés en investissement (219 K€) concernent principalement le collecteur et les branchements de la voirie aménagée à Niederbruck (51 K€), de la pose du collecteur rue Gambiez (112 K€) et de la rue des Jardins (51 K€). L'autofinancement de l'exercice est de 121 992 €.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION D'EXPLOITATION	A 549 504,81	G 529 287,83	G-A - 20 216,98
	SECTION INVESTISSEMENT (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 271 253,01	H 214 850,24	H-B - 56 402,77

		+		
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SECTION D'EXPLOITATION (002)	C (si déficit)	I 238 221,19 (si excédent)	
	Report SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	D (si déficit)	J 190 232,34 (si excédent)	

		=		
TOTAL REALISATIONS REPORTS	+	820 757,82 P = A+B+C+D	1 172 591,60 Q = G+H+I+J	351 833,78 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	F 54 898,71	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 54 898,71	= K+L 0,00	

RESULTAT CUMULE	SECTION D'EXPLOITATION	= A+C+E 549 504,81	= G+I+K 767 509,02	218 004,21
	SECTION D'INVESTISSEMENT	= B+D+F 326 151,72	= H+J+L 405 082,58	78 930,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 875 656,53	= G+H+I+J+K+L 1 172 591,60	296 935,07

EXCEDENT CUMULE		296 935,07	
-----------------	--	------------	--

BUDGET FORET :

Conformément au plan d'aménagement l'exercice 2016 a été marqué par une réduction de l'activité forestière. Une nouvelle approche dans la composition des lots de bois a permis de valoriser très favorablement la qualité de nos bois. Ainsi malgré une production réduite de 30% le chiffre d'affaires a généré un résultat d'exploitation de 49 918,05 €.

Tous les autres chapitres de dépenses ou recettes sont par conséquent conformes aux prévisions excepté la taxe foncière qui a bénéficié d'une réduction de 11 K€. Ce bénéfice résulte de l'application du dispositif Natura 2000 qui se renouvellera sur les 4 prochains exercices du contrat.

Cette baisse d'activité n'a par conséquent pas autorisé de travaux d'investissement.

L'exercice 2016 (avec le report 2015) se solde avec un excédent de 93 403,47 €, constituant une réserve indispensable aux deux prochains budgets contraints d'anticiper les produits d'un volume de bois « d'équilibre ».

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	A 237 539.53	G 287 457.58
	SECTION INVESTISSEMENT	B 36 648.26	H 39 719.64
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	C (si déficit)	I 83 613.68 (si excédent)
	Report SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	D 39 719.64 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL REALISATIONS REPORTS		+ 313 907.43 = A+B+C+D	410 790.90 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0.00	K 0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	F 3 480.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 3 480.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	= A+C+E 237 539.53	= G+I+K 371 071.26
	SECTION D'INVESTISSEMENT	= B+D+F 79 847.90	= H+J+L 39 719.64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 317 387.43	= G+H+I+J+K+L 410 790.90
EXCEDENT CUMULE			93 403.47

DOMAINE AMIS DE HOUPPACH :

L'exercice enregistre des recettes d'exploitation de 40 K€ pour une dépense de gestion de 35 K€. Ce produit ne peut rembourser au budget principal l'ensemble de la mise à disposition du personnel. Cette année 7 K€ ont pu être versés, préservant ainsi les disponibilités de remboursement des prêts contractés.

Une stratégie privilégiant les groupes de vacances ou séjours pédagogiques ou de regroupement permettra d'atténuer les charges d'entretien et celles liées à l'accueil des réservataires. Les dispositions sont engagées en faveur des hébergements longs, en cohérence avec le projet du sentier botanique de l'espace ludique et récréatif.

D'importants travaux de réhabilitation des écoulements sanitaires (15 K€) ont été réalisés en urgence, limitant les travaux de rénovation des chambres à 6 K€. L'emprunt (23 K€) restant à réaliser équilibrera la section d'investissement.

L'excédent de 8 903,65 € permet le financement de l'annuité des emprunts.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION D'EXPLOITATION	A 36 647.26	G 39 833.82	G-A 3 186.56
	SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 19 529.73	H 1 347.99	H-B - 18 181.74
		+	+	
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SECTION D'EXPLOITATION (002)	C (si déficit)	I 5 717.09 (si excédent)	
	Report SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	D (si déficit)	J 125.01 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL REALISATIONS REPORTS	+	56 176.99 P = A+B+C+D	47 023.91 Q = G+H+I+J	- 9 153.08 = Q-P
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	SECTION D'EXPLOITATION	E 0.00	K 0,00	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	F 5 831.76	L 23 000.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	5 831.76 = E+F	23 000.00 = K+L	
RESULTAT CUMULE	SECTION D'EXPLOITATION	36 647.26 = A+C+E	45 550.91 = G+I+K	8 903.65
	SECTION D'INVESTISSEMENT	25 361.49 = B+D+F	24 473.00 = H+J+L	- 888.49
	TOTAL CUMULE	62 008.75 = A+B+C+D+E+F	70 023.91 = G+H+I+J+K+L	8 015.16
EXCEDENT CUMULE			8 015.16	

ZONE ARTISANALE :

Les dernières factures (2 275,85 €) de mises aux normes et de consommations d'énergie, ont été prises en compte dans ce dernier exercice.

Cet ultime budget présente un solde 51 188,49 € qui sera intégralement affecté en recettes d'investissement du budget principal.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	A 2 275.85	G 0.00
	SECTION INVESTISSEMENT	B 1 079.04	H 0.00
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	C 3 098.52 (si déficit)	I
	Report SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	D (si déficit)	J 57 641.90 (si excédent)
		=	=
TOTAL REALISATIONS REPORTS		+ 6 453.41 = A+B+C+D	57 641.90 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0.00	K 0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 374.37 = A+C+E	0.00 = G+I+K
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 079.04 = B+D+F	57 641.90 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	6 453.41 = A+B+C+D+E+F	57 641.90 = G+H+I+J+K+L
EXCEDENT CUMULE			51 188.49

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le conseil d'administration du CCAS présente un compte administratif avec un résultat excédentaire de 8,65 €.

Le conseil municipal avait voté un crédit de secours supplémentaire de 2 000 € pour permettre au CCAS de répondre favorablement aux situations les plus nécessitées (11 K€).

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats-titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	A 16 097.37	G 12 760.00
	SECTION INVESTISSEMENT	B 0.00	H 0.00
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	C (si déficit)	I 3 346.02
	Report SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL REALISATIONS REPORTS		+ 16 097.37 = A+B+C+D	16 106.02 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0.00	K 0.00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 097.37 = A+C+E	16 106.02 = G+I+K
	SECTION D'INVESTISSEMENT	= B+D+F	= H+J+L
	TOTAL CUMULE	16 097.37 = A+B+C+D+E+F	16 106.02 = G+H+I+J+K+L
EXCEDENT CUMULE			8.65

Monsieur le Maire, quitte la séance.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Raymond TROMMENSCHLAGER, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur ;

Après avis de la commission des finances en date des 14 et 23 mars 2017 ;

Considérant que Monsieur Laurent LERCH, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la commune de Masevaux-Niederbruck, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- approuver le compte administratif de l'exercice 2016
- approuver les crédits reportés en investissement
- décider la reprise des écritures dans le budget de l'année 2017
- approuver la clôture du budget annexe zone artisanale et l'affectation de son solde de clôture de 51 188.49€ au budget principal ;
- considérer les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire entre en séance et préside à nouveau la séance.

III. Comptes de Gestion 2016, budget principal et budgets annexes

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, de la Commune MASEVAUX-NIEDERBRUCK ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 conforme au compte administratif pour le même exercice.

IV. Affectation des résultats de l'exercice 2016

Après le vote du compte administratif de l'année 2016, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, considérant les résultats de l'exercice 2016 y compris les restes à réaliser ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter les résultats 2016 comme suit :

BUDGET	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (y compris les Restes à Réaliser)	AFFECTATION DES RESULTATS	
			Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL	918 383.85	-564 691.19 Restes à Réaliser : - 386 278.65	353 692.66	564 691.19
FORET	133531.73	-40 128.26 Restes à Réaliser : -3 480.00	93 403.47	40 128.26
EAU	205 724.07	-113 000.06 Restes à Réaliser : - 53 671.00	92 724.01	113 000.06
ASSAINISSEMENT	218 004.21	78 930.86 Restes à Réaliser : -54 898.71	218 004.21	0,00
AMIS HOUPPACH	8 903.65	-888.49 Restes à Réaliser : +17 168.24	515.16	8 388.49
CCAS	8.65	-	8.65	0,00

V. Débat d'orientations budgétaires 2017

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un rapport destiné à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé

Les membres du conseil municipal sont invités à s'exprimer sur ces orientations à l'issue de la présentation.

Monsieur Jean-Luc REITZER, maire délégué, rappelle les fondamentaux de la charte qui assurent à la commune déléguée de Niederbruck une capacité financière destinée à des opérations d'investissement.

En 2017, la salle polyvalente bénéficiera de ces crédits et les exercices 2017 et 2018 devront provisionner chacun 100 000 € pour le financement de l'aménagement de la rue du Bruckenwald. La capacité d'autofinancement doit être stabilisée.

Monsieur le Maire rajoute que la refonte territoriale et l'adoption de la nouvelle carte de l'intercommunalité retardent la communication de l'évolution du FPIC.

1,1 milliard d'euros seront ainsi répartis entre un nombre de communautés de communes plus réduit. Ces incidences financières auront pour effet d'accélérer la suppression des petites communautés de communes. La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach étudie dès aujourd'hui les ralliements possibles.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.5211-36, L.3312-1 et L.4312-1 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 et son article 107 ;
Ayant pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2017 présenté par M le Maire, et **après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte** du rapport du débat d'orientation budgétaire 2017 conformément à la loi.

[Pour consulter l'intégralité du débat d'orientations budgétaires 2017 : cliquer ici](#)

VI. Chambre funéraire

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de la société civile funéraire immobilière dénommée BS Investissement relative à la création d'une chambre funéraire. Ce projet concerne l'aménagement des locaux de l'immeuble situé au 5, fossé des flagellants à Masevaux-Niederbruck.

Monsieur le Maire soumet cette demande à l'appréciation du conseil municipal conformément à l'article R.2223-74 du CGCT.

Le conseil municipal,

- souligne que l'accès ou la sortie du parking de ce futur établissement n'offre pas de conditions de sécurité optimales. Le plan de sécurité relatif à ce tronçon de la voirie départementale devra tenir compte de cette difficulté et apporter les solutions adéquates. L'interdiction de tourner à gauche, l'ilot central, un rond-point près du centre commercial sont évoqués.
- par 1 voix contre et 29 voix pour, est favorable à la création d'une chambre funéraire au 5, fossé des flagellants à Masevaux-Niederbruck.

VII. Mise à disposition du personnel à la communauté de communes

Monsieur le Maire soumet au conseil le projet de mise à disposition du personnel à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

M. Fabrice MAILLARD technicien territorial, est susceptible d'exercer à temps partiel (16h) les fonctions de technicien SPANC à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, suivant les conditions de la convention jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

VIII. Dénomination de rues

Le conseil municipal du 26 janvier a délibéré sur la dénomination de rues, pour solutionner dans un premier temps les homonymies. La commission d'urbanisme soumet à l'assemblée une proposition de changement de dénomination pour certaines rues, plus conforme aux règles d'adressage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la nouvelle dénomination des rues ci-après :

- Coin du Ried devient **Impasse Coin du Ried** ;
- Schimmel devient **route du Schimmel** ;
- Rue du Sudel devient également **route du Schimmel** ;

- Les habitations situées dans la patte d'oie de la rue de l'Eichbourg portent désormais une adresse **Chemin du Rossberg** ;
- La rue Annexe Stoecken devient rue de Stoecken avec la possibilité de noter « Annexe Stoecken » en complément sur la ligne 5 d'une adresse ;
- La patte d'oie située après le réservoir à Stoecken devient rue du Réservoir au lieu d'Annexe Stoecken ;
- Le lotissement « Les Libellules » devient **rue des Libellules** ;
- L'accès à la Ferme Auberge de la Sonnematt porte désormais le nom de **Chemin des Weihermatten** ;
- La portion de la rue du Chêne comprise entre la rue de Niederbruck et la Grange Burcklé devient **rue Antoine Burcklé** en hommage à l'industriel du même nom ;
- La partie haute du chemin rural dit de Stoecken devient **Passage du Commandant Berger** et sa partie basse jusqu'à l'intersection avec le passage du Commandant Berger devient **rue Stoeckenberg** ;
- La partie de la Place des Alliés située dans le domaine de l'Abbaye devient **Domaine de l'Abbaye et Promenade de la Tourelle** pour la portion qui descend dans la direction de la Tourelle des Pêcheurs ;
- La partie haute de la rue du 2^{ème} Bataillon de Choc est renommée Avenue Gérard ;
- Le parcours vitae, le verger conservatoire et le chalet du Grambaechle ont désormais une adresse **chemin du Sudel** ;
- La Ferme du Grambach a désormais une adresse **Chemin du Grambach** ;
- La Ferme du Galgenbourg a désormais une adresse **Lieu-dit Fond Pré** ;
- La Ferme de l'Eichbourg a désormais une adresse **rue de l'Eichbourg**.

IX. Subvention Leader – Fête de la forge

La Fête de la Forge a bénéficié du partenariat et du soutien des deux conseillers départementaux, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce. Une dotation LEADER pourrait s'ajouter à ces aides. Les frais liés à cette manifestation s'élèvent à 7680 € répartis en dépenses d'hébergement 1 900€, d'intendance 3 400 €, de publicité 1 250 € et d'assurance 850 €.

Le conseil municipal sollicite une aide des fonds européens programme LEADER, et remercie l'ensemble des partenaires de leur soutien

X. Divers

1. Visite de Madame Catherine TROENDLE, Sénatrice

Rencontre ce lundi 3 avril avec Mme la Sénatrice pour un bilan d'une première année d'expérience de la commune nouvelle.

2. Lycée Joseph Vogt

Les 19 élèves de la 3^è Préparation Professionnelle portent un projet de mini-entreprise. Ils sont à la recherche d'actionnaires pour soutenir leur activité consistant à produire une pelletière.

M. Antoine EHRET confirme leur participation au forum des services mais aussi au prochain championnat d'Alsace des mini-entrepreneurs.

3. Citoyenneté

54 nouveaux électeurs se verront remettre leur 1^e carte électorale lors d'une réception citoyenne en mairie le samedi 8 avril.

4. Emploi forestier

La communauté de communes souhaite pérenniser l'activité de bûcheron sur le territoire forestier du secteur. Elle s'est aussi tournée vers la filière de l'apprentissage en créant un poste d'apprenti-bûcheron.

5. Compteurs Lincky – Lac d'Alfeld

Une pétition est adoptée par de nombreuses communes pour empêcher l'installation de Lincky et dénoncer le risque sanitaire. M Norbert BEHRA propose au conseil de s'en inspirer car les effets sur la santé ne sont pas sans conséquences.

Il considère que le local technique installé sur la digue ne s'intègre pas dans cet environnement remarquable, près d'un futur grand site naturel.

6. Verger conservatoire du Grambaechle

Les élus sont invités à participer à une journée de travail, le 6 mai prochain.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 25.

Fait à MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 7 avril 2017.

Le Maire :
Laurent LERCH